

Avis d'une demande de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 6 juin 2023 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Permettre au 1837, boulevard Taschereau :

- une marge arrière minimale de 3,40 mètres au lieu de 6 mètres;
- un agrandissement d'une superficie maximum de 95 m² sans l'ajout de cases de stationnement additionnel au lieu de deux cases supplémentaires pour cet agrandissement;
- l'absence de brique, de pierre naturelle, de pierre reconstituée, de béton, sauf à l'état brut, et de verre sur les façades latérales et arrière au lieu d'un minimum de 65 % de chacun des murs extérieurs du bâtiment commercial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 19 mai 2023.

Véronica Mollica

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil